

Avis des Élus du CSE Siège de France Télévisions relatif au projet de création d'un Hub Infos ICI Régions (Point n°7)

Les élus du CSE Siège ont pris connaissance ce jour du rapport de l'expert concernant le projet « Hub Info ICI Régions », un projet qui concerne les dernières entités France 3 National du Siège, ce qui conforte les élus dans leur sentiment d'effacement de la rédaction nationale de la 3.

Au vu du refus de la Direction de reporter l'avis du CSE, les élus doivent donc se prononcer aujourd'hui sur ce projet présenté en CSE Siège le 17 septembre 2025.

Or, en l'état, la présentation du projet ne respecte pas les obligations fixées par la loi dans le cadre d'une consultation pour projet important.

Les élus redisent qu'ils sont dans l'incapacité de rendre un avis sur le projet dans le respect de leurs prérogatives qui, rappelons-le, relève de la Constitution (selon son préambule "Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail") et des dispositions du code du travail qui assigne au CSE un rôle dans la prévention des risques professionnels.

Sur ce point, le cabinet 3EAcante a mis en avant des risques.

Ces risques reposent sur l'impossibilité pour les salariées de se projeter dans leurs futures missions.

A ce stade, ils ne savent pas qui va faire quoi, avec quels moyens, selon quelle répartition du travail, pour quels types de production, avec quels investissements, dans quel rythme de travail, et selon quel calendrier précis de déploiement pour réaliser les tâches confiées, sans danger pour leur santé.

Et pour cause, les modalités opérationnelles du projet ne sont pas présentées, elles sont en train d'être définies au travers notamment des groupes de travail mais aussi d'une étude des besoins d'investissements.

Est aussi problématique, l'absence de calendrier de déploiement indiquant les différentes phases, leurs échéances et leurs articulations à la production à réaliser pendant ce temps, ceci alors même que dès le 26 janvier, FTR devenu le « Hub Ici Régions » sera en place.

Or, chacun connaît les conséquences de projet mis en œuvre, sans prêter suffisamment attention à la temporalité et aux besoins des salariés.

En l'état, les salariés eux-mêmes n'arrivent pas à se projeter dans la manière dont ils vont travailler, tant le projet relève d'abord d'objectifs qui, au passage sont loin de convaincre. Projet qui leur pose en outre des questions éthiques vis-à-vis de collègues qui perdent leur activité et à qui aucune garantie n'est donnée sur une connaissance des postes disponibles et sur une priorité à leur candidature.



En l'absence de précisions sur l'organisation-cible (qui va faire quoi avec quels moyens), les préconisations de 3EAcante restent donc assez générales ; elles portent sur d'une part le pilotage du projet, d'autre part le suivi du projet par le CSE sur des critères précis.

Dans ces conditions, les élus ne peuvent qu'émettre un avis négatif sur ce projet. Ils souhaitent reprendre à leur compte les préconisations de l'expert et être informés des différentes phases de mise en œuvre du projet.

Ils indiquent par ailleurs à la Direction qu'ils se réservent le droit d'engager toute action de quelque nature que ce soit, ceci dans l'objectif de protéger les salariés des effets délétères du projet, sur leurs conditions de travail et leur santé.

Pour se faire, ils donnent d'ores et déjà mandat à la ou au Secrétaire de l'instance pour agir en justice et faire valoir le droit.

Paris le, 12 novembre 2025

VOTANTS : 19

Pour : 19

Contre :

Abstentions :

Les organisation syndicales FO, CFDT, SNJ, CGC, UNSA, CGT, s'associent.